



Carpocapse : conditions climatiques favorables, faible vol résiduel sur l'ensemble du territoire,
Eulia : nette augmentation des captures en parcelles sensibles,
Sésie : nouvelle augmentation des captures sur tous les sites de piégeage,
Zeuzère : vol localisé,
Capua, Pandemis, vol de faible intensité

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles

Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux.**

Il est formellement interdit de mélanger pyréthriinoïdes et triazoles ou imidazoles. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthriinoïde en premier.

N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

Lors de la pollinisation (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Lépidoptères

Observateurs membres du réseau de piégeage : renouvellement de capsules

La capsule sésia a été renouvelée ce lundi, lundi prochain, si respect de notre calendrier, changement des capsules : eulia, mineuses, zeuzère, TOP.

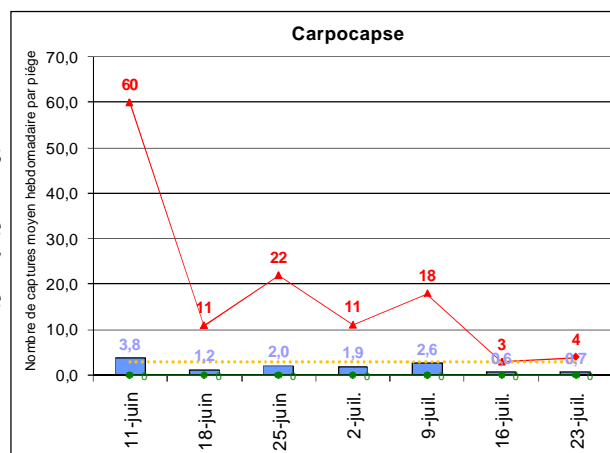
Légende :

- Moyenne hebdomadaire
- ▲ Maximum enregistré
- Minimum enregistré

Carpocapse

Vol des adultes

Un vol résiduel est observé sur l'ensemble du territoire au regard des données disponibles à ce jour. De fréquentes captures mais de faibles intensités ont été signalées sur le réseau de piégeage. L'intérieur des terres connaît un vol plus important en limite de nuisibilité. La moyenne des captures sur le réseau est de 0,7 papillons à ce jour, pour un maximum de 4 et 3 individus sur le secteur de La Capelle (02).



Accouplements et pontes

Les conditions climatiques de la semaine dernière ont été sèches voire trop sèches sur certains secteurs de la grande région, ne favorisant pas les accouplements. De ce fait, si la grande majorité des conditions en soirée, en tous secteurs, permettait les accouplements du 16 au 22 juillet, depuis le 23 les conditions climatiques présentent une trop faible hygrométrie pour les permettre.

Le tableau ci-contre vous résume les possibilités d'accouplements en fonction des secteurs géographiques.

	16-juil	17-juil	18-juil	19-juil	20-juil	21-juil	22-juil	23-juil
◆ Accouplements possibles								
◆ Accouplements potentiels								
Allennes les Marais (59)								
Ambricourt (62)								
Assainvillers (80)								
Attilly (02)								
Auchy les Mines (62)								
Bergues (59)								
Hérissart (80)								
La Capelle (02)								
La Houssoye (60)								
Le Quesnoy (59)								
Pleine Selve (02)								
Steenvoorde (59)								
Verdilly (02)								
Vron (80)								

Postes	Périodes de pontes	Date de sortie des larves
Allennes les Marais (59)	2-juil. 3-juil.	22-juil
	9-juil. 10-juil.	-
	16-juil. 17-juil.	-
Ambricourt (62)	25-juin 26-juin	16-juil
	2-juil. 3-juil.	-
Assainvillers (80)	2-juil. 3-juil.	23-juil
	9-juil. 10-juil.	-
	16-juil. 17-juil.	-
Attilly (02)	2-juil. 3-juil.	23-juil
	9-juil. 10-juil.	-
	16-juil. 17-juil.	-
Auchy les Mines (62)	2-juil. 3-juil.	23-juil
	9-juil. 10-juil.	-
	16-juil. 17-juil.	-
Bergues (59)	2-juil. 3-juil.	22-juil
	9-juil. 10-juil.	-
	16-juil. 17-juil.	-
Hérissart (80)	25-juin 26-juin	17-juil
	2-juil. 3-juil.	-
La Capelle (02)	25-juin 26-juin	16-juil
	2-juil. 3-juil.	-
La Houssoye (60)	25-juin 26-juin	16-juil
	2-juil. 3-juil.	23-juil
	9-juil. 10-juil.	-
Le Quesnoy (59)	2-juil. 3-juil.	23-juil
	9-juil. 10-juil.	-
	16-juil. 17-juil.	-
Pleine Selve (02)	2-juil. 3-juil.	23-juil
	9-juil. 10-juil.	-
Steenvoorde (59)	2-juil. 3-juil.	23-juil
	9-juil. 10-juil.	-
	16-juil. 17-juil.	-
Verdilly (02)	2-juil. 3-juil.	21-juil
	9-juil. 10-juil.	-
Vron (80)	25-juin 26-juin	16-juil
	2-juil. 3-juil.	-
	9-juil. 10-juil.	-



Éclosion et larves

Les températures « enfin » de saison engendrent une accélération des incubations. Les pontes issues des accouplements de la fin juin (localement début juillet) sont désormais arrivées à termes. Plusieurs secteurs sont concernés par des émergences de larves durant la semaine dernière.


Le tableau ci-contre vous résume les dates de sortie de larves en fonction des secteurs géographiques et des dates de pontes possibles.

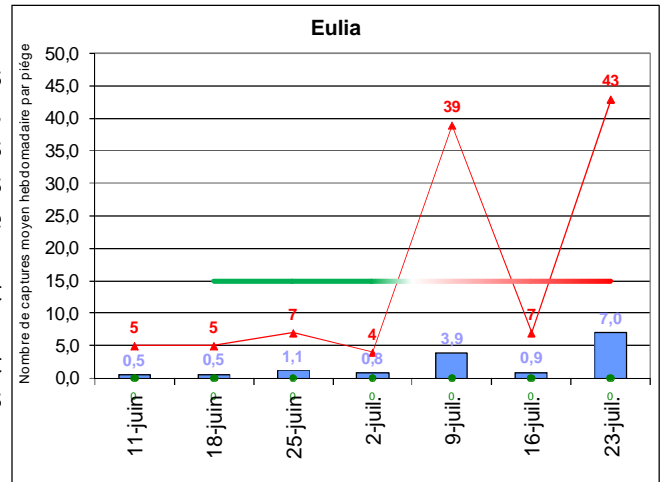
Rappel des seuils :

- 🍷 Conditions d'accouplements : températures et hygrométrie crépusculaires idéales, 2 jours consécutifs ■.
- 🍷 Seuil de nuisibilité : 3 captures / semaine / 1 piège sur 1 ha ...

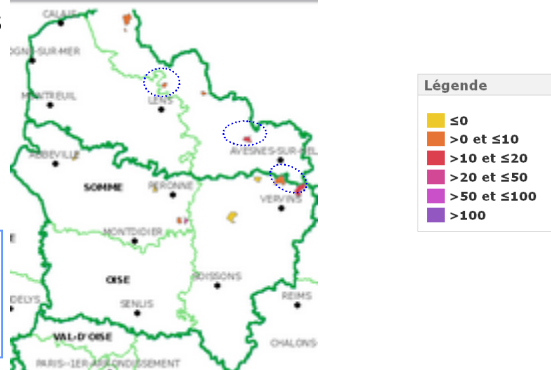
Eulia



Nette augmentation des captures durant la semaine dernière, principalement en parcelles sensibles. L'intérieur des terres est une nouvelle fois plus sujette à des vols plus importants (voir carte ci-contre ). Localement, des dépassements de seuils sont enregistrés. Les sorties de larves issues de ces vols, devraient être effectives d'ici 15 jours au regard des conditions climatiques actuelles.



De très faibles dégâts sont observés en parcelles sensibles.



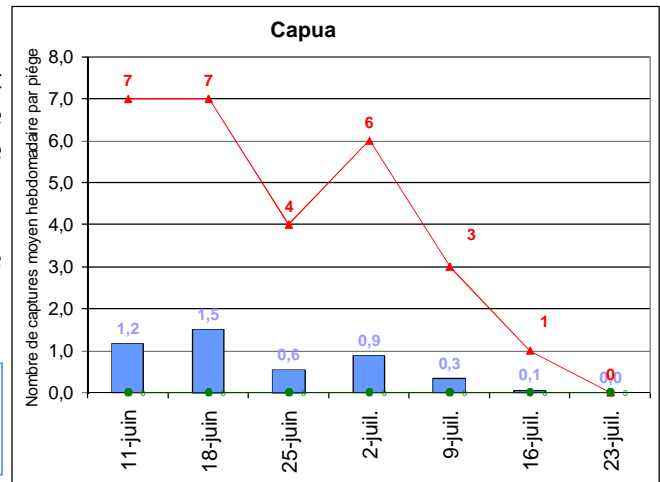
Sur le second vol, aucun seuil n'est validé en France. Dans le Nord de l'Italie, le seuil de 15 papillons est retenu.

Capua



Le vol résiduel qui perdurait jusque la semaine dernière semble avoir pris fin. Aucune capture n'est signalée à ce jour.

Aucun dégât sur fruit n'est recensé pour le moment.



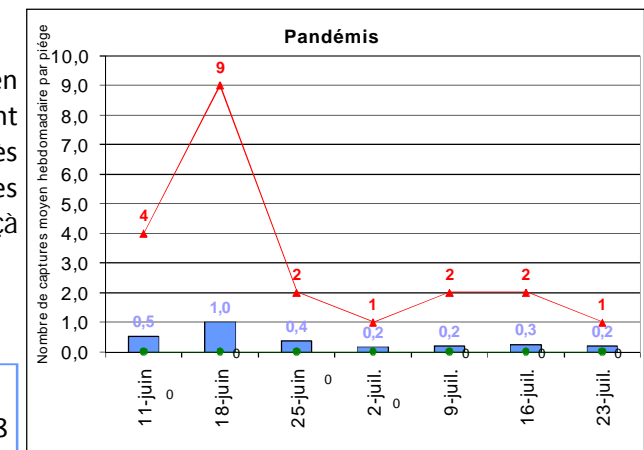
Seuil : 40 captures en 3 relevés successifs (sur 7 jours).

Pandemis



Le vol résiduel persiste en revanche pour pandemis durant la semaine dernière. De très faible captures sont enregistrées sur la grande région, bien en deçà du seuil de nuisibilité.

Aucun dégât sur fruit n'est recensé à ce jour.




Rappel des seuils :

🍏 Pandemis : 50 captures cumulées dans les 18 jours suivant la capture du premier papillon.

Sésie du pommier

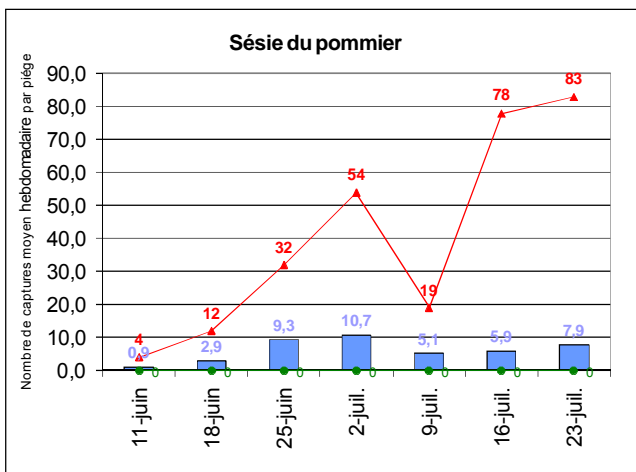


Une nouvelle augmentation des captures est enregistrée sur la grande région durant la semaine dernière.

Le secteur des Flandres reste le plus concerné par ces vols importants (voir carte ci-contre ).

Rappel des seuils :

- 🍏 50 dépouilles nymphales / 50 arbres en jeunes parcelles,
- 🍏 200 à 400 dépouilles nymphales / 50 arbres en parcelles de plus de 7 ans



Zeuzère

Un vol localisé est observé pour la zeuzère durant la semaine dernière. Le secteur de La Capelle (02) est concerné par ce vol, sur les autres secteurs peu ou pas de captures sont signalées.



Les larves issues des pontes du pic de vol du ravageur devraient apparaître au regard des conditions climatiques dans les jours à venir.

Rappel des seuils :

- 🍏 5% de pousses attaquées par les chenilles / 50 arbres

